



Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE

Préambule

La France s'est fixée, dans le cadre de loi dite « Climat et résilience », n° 2021-1104 du 22 août 2021, complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, **l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.** Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme. A l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Tarentaise Vanoise, la réflexion sera engagée à l'automne 2024. Il n'y a donc pas d'objectifs définis à l'échelle des PLU à ce jour.

Cette trajectoire est mesurée, **pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers)**, définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience). A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée » (article L.101-2-1 du code de l'urbanisme).

En l'absence d'observatoire local de la consommation foncière, **il est proposé de s'appuyer sur l'ONAS (Observatoire National de l'Artificialisation des Sols)** qui fournit des données pour la décennie 2011-2020 et pour les années 2021 et 2022. Pour établir ce rapport, **la commune a donc dû compléter en calculant les surfaces consommées en 2023.** Le calcul de la consommation foncière 2023 se base sur les permis de construire et **les chantiers effectivement commencés** cette année-là : **ont été comptabilisés les projets situés en extension de l'enveloppe urbaine telle que définie au Plan Local d'urbanisme (PLU).**

Présentation de la commune :

Au 1er janvier 2023, la commune d'Aime-la-Plagne comptait 4 553 habitants répartis sur 15 villages et hameaux. Sa superficie est de 9 467 hectares, située sur les deux versants de la vallée

Au 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne a permis le regroupement des communes de Montgirod-Centron et Granier à commune d'Aime. La commune se caractérise par la présence de deux stations de sport d'hiver sur son territoire, reliées à la station de la Plagne : la station de Plagne Aime 2000 qui propose 5500 lits touristiques et la station-village de Plagne Montalbert qui représente 6310 lits. Elle accueille pendant la saison hivernale 550 travailleurs saisonniers.

Elle joue le rôle de centralité secondaire au sein de la Tarentaise, en vallée, regroupant des commerces et des services. (écoles primaire-maternelle, collège, administrations, école de musique, gymnase, halte-garderie, zone commerciale et artisanale, ...)

Sur la commune nouvelle,, il y a deux PLU, l'un pour Aime et l'autre pour Granier. La commune déléguée de Montgirod-Centron est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Aime a été approuvé par délibération en date du 30 Juin 2017. Depuis cette approbation, la commune a procédé à plusieurs évolutions de son document d'urbanisme :

- Une première modification, approuvée le 28 Juin 2018
- Une deuxième modification, approuvée le 28 Novembre 2019:
- Une première révision allégée, approuvée le 26 avril 2018

- Une deuxième révision allégée, approuvée le 30 septembre 2021
- Une première modification simplifiée, approuvée le 25 janvier 2024
- Une troisième révision allégée, approuvée le 27 juin 2024

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Granier a été approuvé le 18/05/2015, modifié le 27/07/2017 et la révision allégée n°1 approuvée le 27/05/2021

le Règlement National d'Urbanisme et notamment les articles L.III-2 et suivants, R.III-2 à R.III-27 du code de l'urbanisme s'applique sur le territoire de la commune déléguée de Montgirod-Centron, depuis mars 2017.

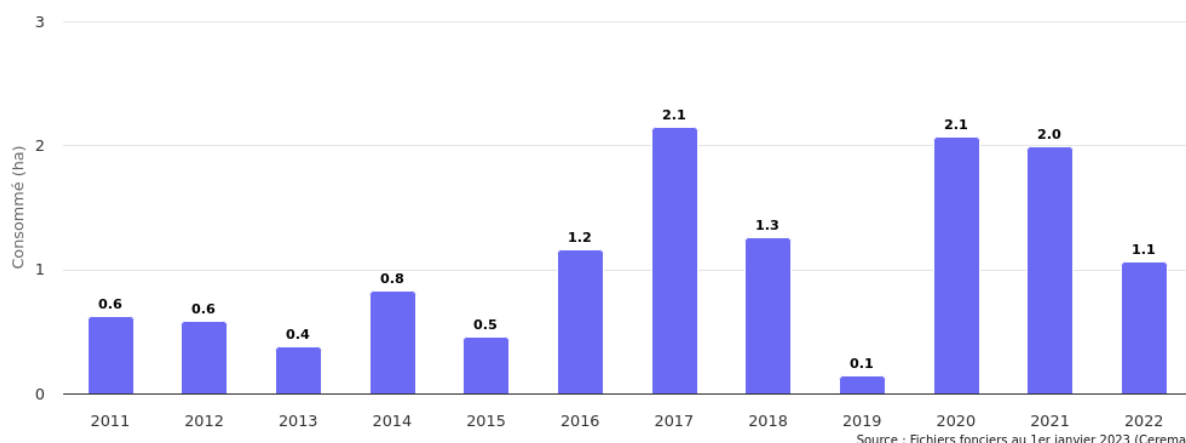
1 - La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Commune / en ha	Conso 2011-2020	Conso 2021	Conso 2022	Conso 2023	Conso 2021-23
Aime-la-Plagne	9.61	1.99	1.06	0.25	3.30

Source : ONAS 2024 / fichiers fonciers (CEREMA) et PC – chantiers 2023

La consommation d'espaces entre 2021 et 2023 représente pour Aime-la-Plagne une surface de **3.30 ha**, soit 0.000349 % du territoire, par rapport à une consommation sur la décennie précédente de **9.61 ha**, soit 0.00102 % du territoire.

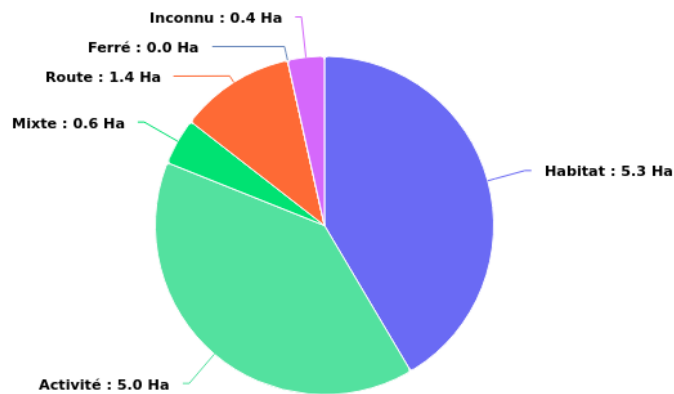
Consommation d'espace à Aime-la-Plagne entre 2011 et 2022 (en ha)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Aime-la-Plagne	0.6	0.6	0.4	0.8	0.5	1.2	2.1	1.3	0.1	2.1	2.0	1.1	12.7

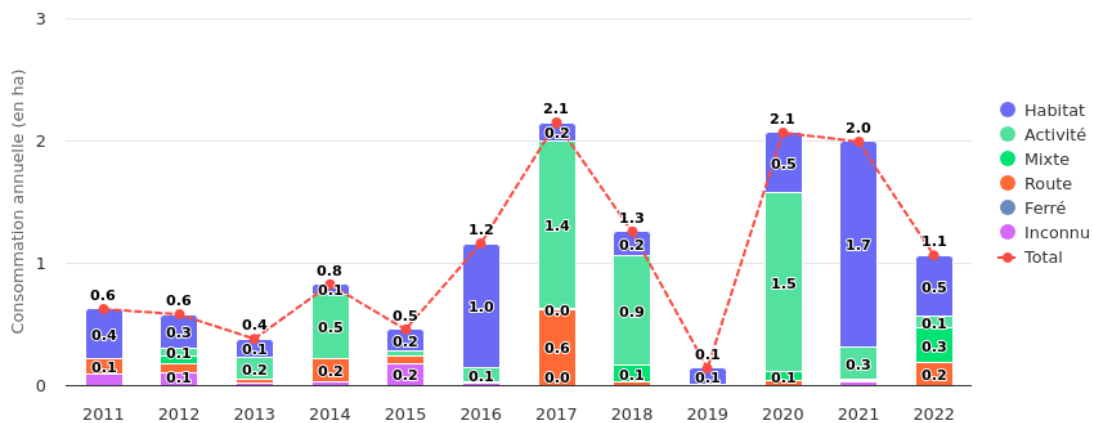
1.1 - La consommation foncière 2011-2020 et ses raisons

Destinations de la consommation d'espace de Aime-la-Plagne entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Consommation annuelle d'espace par destination de Aime-la-Plagne entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total

Habitat	0.4	0.3	0.1	0.1	0.2	1.0	0.2	0.2	0.1	0.5	1.7	0.5	5.3
Activité	0.0	0.1	0.2	0.5	0.0	0.1	1.4	0.9	0.0	1.5	0.3	0.1	5.0
Mixte	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.3	0.6
Route	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.4
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inconnu	0.1	0.1	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Total	0.6	0.6	0.4	0.8	0.5	1.2	2.1	1.3	0.1	2.1	2.0	1.1	12.7

Source fichiers fonciers au 1er Janvier 2023 (Céréma)

Les chiffres de la consommation foncière fournis par l'ONAS (Observatoire national de l'artificialisation des sols) ont été vérifiés en croisant ces bases de données avec les données OCS GE (Occupation du sol à grande échelle) produit par l'IGN 2019-2022, l'orthophotoplan, le registre des permis de construire et le logiciel ADS pour les trois dernières années. Il n'y a pas de disproportion constatée entre les valeurs de l'ONAS et les vérifications réalisées par la commune.

Le foncier a été consommé pendant la décennie 2011-2020 pour des projets à destination d'habitat, que ce soit :

- pour des résidences à destination de la population permanente dans la vallée et les villages
- pour la construction de lits touristiques à Plagne Montalbert, ainsi apporter des lits chauds pour dynamiser la station et permettre l'installation de nouveaux commerces.
- pour du commerce et de l'activité artisanale.

Pour la population permanente, la commune a créé des lotissements pour la construction de résidences principales et des promoteurs privés ont réalisé des logements collectifs en vallée.

Par ailleurs, la commune a donné à bail emphytéotique le tènement foncier pour permettre la construction d'une zone commerciale et ainsi faire face à l'importante évasion commerciale du secteur. Cette zone commerciale a permis en parallèle la redynamisation du centre-ville par l'accueil de nouveaux commerces.

Cette consommation foncière a également permis à la création par la communauté de Communes des Versants d'Aime d'une zone d'activité économique sur le secteur de Villette, pour répondre à la demande croissante des entreprises locales de trouver un foncier adapté à leurs besoins et ainsi de rester sur le territoire. En effet, beaucoup d'entre elles travaillent sur les stations de la Tarentaise et contribuent à la création d'emplois.

Les principaux aménagements marquants consommant de l'ENAF sur la décennie 2011 – 2020 sont repris ci-dessous.

Résidences principales

- Lotissement des Chaudannes à Aime (2011 à 2016)
- Lotissement de l'Adray à Longefoy (début 2019)
- Logements collectifs et commerces et services au chef-lieu (Cœur d'Aime 2014, Jardins d'Aime, 2016)

Zone d'activité artisanale

- ZAE de Plan Cruet (début 2017)

Zone commerciale des Iles (début 2012)

- grande surface alimentaire,
- magasin décoration,
- magasin de sport,
- bar restaurant,
- magasin de bricolage

Station de Plagne Montalbert – habitat touristique

- Chalets Aulp (2016)
- Résidence SNOROC (2020)
- Cœur des Cimes (2020)

Remontées mécaniques

- Construction de la télécabine de Montalbert
- Construction du télésiège des Envers

En résumé la consommation de l'espace sur la dernière décennie a permis de fixer la population permanente en lui apportant les commerces et services auxquels elle aspire, le renforcement de l'attractivité de la station de Plagne Montalbert avec de nouvelles résidences pour élargir l'offre touristique, la création d'une zone commerciale pour éviter l'évasion commerciale et la réalisation d'une zone d'activité économique pour les entreprises locales.

1.2 - La trajectoire de consommation foncière depuis 3 ans 2021-2023 et ses raisons

AIME LA PLAGNE en ha	TOTAL	<i>dont activités</i>	<i>dont habitat</i>	<i>dont mixte</i>	<i>dont route</i>	<i>dont fer</i>	<i>dont inconnu</i>
2021	1.99	0.27	1.68	-	0.02		0.02
2022	1.06	0.10	0.50	0.28	0.19	-	-
2023	0.25	0.04	0.18	0.03	-	-	-
TOTAL 2021-2023	3.30	0.41	2.36	0.31	0.21		0.02

Source : ONAS (Cerema) et PC-chantiers 2023

Lors des 3 dernières années 2021-2023, le foncier a été consommé majoritairement pour des projets à destination :

- D'habitat permanent à Aime et dans les villages
- De résidences secondaires à Plagne Montalbert (Chalet Martin et la Grande Ourse)
- D'activité dans la ZAE de Planrucet à Villette
- Du centre technique municipal à Aime
- Des aménagements et embellissement des places publiques et rues de Plagne Montalbert pour accompagner la construction d'une salle polyvalente (sur un espace qui était déjà artificialisé)

La majorité de la consommation foncière des trois dernières années découle :

- des projets initiés lors de la précédente décennie : zone d'activité économique de Plan Cruet, lotissement de l'Adray à Longefoy,
- de la poursuite des projets de lits chauds dans la station de Plagne Montalbert. Il est à noter que les projets touristiques de cette station arrivent maintenant à leur terme.

Le solde de la consommation est de $9.61 \text{ ha} \times 0.5 - 3.30 \text{ ha} = 1.51 \text{ ha}$. Une garantie universelle de 2,50 ha est attribuée à notre territoire. Il est à noter que l'objectif de la ZAN est national, mais pas encore territorialisé, le but étant une trajectoire de diminution de consommation des ENAF plutôt que le suivi d'un objectif chiffré.

II - Perspectives

Des programmes de logements collectifs sont en cours : l'un de ces projets est situé à Aime, le long de l'Avenue de Tarentaise et a débuté en 2024.

Deux autres programmes bénéficient d'un permis de construire, dont l'un d'entre eux en entrée de ville, côté ouest sur un espace déjà artificialisé.

Par ailleurs, la commune a identifié dans son PLU des parcelles privées dans les dents creuses sur Aime et a mis en place des OAP imposant un nombre minimum de logements, afin de limiter la consommation d'ENAF.

De plus, les deux PLU existant sur la commune devront évoluer en un seul document d'urbanisme et intégrera la commune déléguée de Montgirod-Centron actuellement en RNU et devra prendre en compte la nouvelle trajectoire foncière.